

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 01
Votants : 21
Absents : 02

Date de la convocation :
9 avril 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas
MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sébastien BROUSTET,
Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ,
Romain RITOU, Alain ARTIERE, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA,
conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain
ARTIERE

ABSENT(S) : Mme Sylvie FRADIN, Christophe BOURDIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Martine MAURY

**DÉLIBÉRATION N° 053 04 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
COMMUNAUX AU SEIN DE L'AGENCE HAUTS DE GARONNE DÉVELOPPEMENT**

Présentation par M. Le Maire

Hauts de Garonne Développement est l'agence de développement économique de la rive droite de l'agglomération bordelaise. Ses missions couvrent notamment le soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises, la gestion d'une pépinière d'entreprises, ainsi que la coordination d'actions de rayon économique en lien avec les acteurs locaux et Bordeaux Métropole.

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein de l'agence Hauts de Garonne Développement ;

Il est fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** conformément à l'article L.2121-21, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;
- **DÉSIGNE** M. Gilbert DODOGARAY, titulaire et M. Sébastien BROUSTET, suppléant, au sein de l'agence Hauts de Garonne Développement.

Fait et délibéré le 22 avril 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

